



Conseil économique et social

Distr. générale
6 août 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 mai 2014, à 10 heures

Président : M. Drobnjak (Vice-Président)..... (Croatie)

Sommaire

Urbanisation durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-54237 (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Drobnjak (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

1. *Une table ronde est tenue sur le thème « Prospérité et inégalités urbaines », animée par M^{me} Aisa Kirabo Kacyira (Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains). Y participent M. Mpho Parks Tau (maire de Johannesburg, Afrique du Sud) (par visioconférence), M. Paul Carrasco (préfet d'Azuay, Équateur), M^{me} Zoubida Allaoua (Vice-Présidente et responsable par intérim du réseau pour le développement durable de la Banque mondiale) et M^{me} Carmen Griffiths (Directrice exécutive du Centre de développement et de ressources du domaine de la construction de Kingston, Jamaïque). L'intervenant principal est M. Michal Mlynár (Représentant permanent de la Slovaquie auprès des organismes des Nations Unies à Nairobi et Président du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains). Les participants et l'intervenant principal font des déclarations, puis un débat interactif est tenu au cours duquel ils répondent aux observations faites et aux questions posées par l'animatrice, les représentants de la France et de l'Afrique du Sud, les représentants des organisations non gouvernementales New Future Foundation et Association of Third World Studies, dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ainsi que les représentants invités des organisations non gouvernementales Conseil des communes et régions d'Europe et NGO Sustainability.*

Déclaration liminaire sur le thème « L'urbanisation : une chance à saisir »

2. **M. Paul Romer** (professeur d'économie et Directeur du projet d'urbanisation à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York) dit qu'il est tout à fait opportun de parler de New York pour aborder la question de l'urbanisation comme une chance à saisir, le site d'Ellis Island constituant le symbole de l'exode rural vers une ville qui offrait à des millions de personnes une occasion sans précédent de participer au progrès global de toute l'humanité. Les migrants ont vécu très à l'étroit en raison de l'extrême densité démographique de la ville, mais l'accès au progrès que leur offrait la ville était ce qui leur importait le plus; un moyen d'accéder à une vie

meilleure pour eux et leurs enfants. S'il est facile d'exprimer les objectifs du progrès – inclusion, perspectives, dignité, responsabilité, transparence, absence de manque et de privation, il est en revanche bien plus difficile d'exprimer la manière d'enclencher le processus pour atteindre ces objectifs.

3. Par quoi doivent commencer les autorités locales ou nationales pour lancer la dynamique du progrès? L'étude minutieuse de l'urbanisation et du progrès tout au long de l'histoire et à travers le monde menée par M. Romer et ses collègues a apporté des réponses claires, illustrées par l'exemple de New York. Les bases du progrès qui a amélioré les conditions de vie des immigrants entre 1911 et 2011 ont été posées au début des années 1800, lorsque, prévoyant l'arrivée de millions de migrants, des responsables municipaux tournés vers l'avenir ont décidé de réserver des terrains vides de Manhattan pour en faire un espace public dédié au transport et aux autres services. Ces responsables ne pouvaient prévoir le développement des technologies modernes, mais ils ont su que cet espace public créerait de précieuses possibilités de progrès et ouvrirait des perspectives. Aujourd'hui, 30 % de la surface totale du centre de Manhattan est consacrée aux routes et trottoirs, soit une surface bien plus importante que celle qui aurait découlé de processus de développement informels, lesquels aboutissent en règle générale à environ 5 % de terrain réservés aux transports et services. Sans cette décision, les espaces publics dans le centre seraient aussi restreints que dans la partie sud de Manhattan.

4. M. Romer et ses collègues travaillent en collaboration avec plusieurs villes du monde qui vont connaître un accroissement démographique et une expansion de leurs zones construites, afin de reproduire les mesures d'aménagement urbain adoptées en 1811 à Manhattan, qui ont multiplié par sept la zone construite de la ville. Si les terrains ont été délimités et réservés assez tôt, les rues ont été construites au fil des besoins au cours des 100 années suivantes, créant de l'espace pour la croissance de la ville et, par conséquent, les conditions propices au progrès.

5. Au niveau mondial, tout l'enjeu consiste à effectuer cet aménagement à grande échelle, car selon les prévisions, environ 5 milliards de personnes migreront vers les villes au cours du siècle prochain. De manière intentionnelle ou non, les dirigeants urbains devront réserver des espaces publics pour de nouvelles zones urbaines construites qui détermineront

les configurations, les modèles de mobilité et les possibilités avec lesquels les hommes devront vivre tout au long de leur vie. L'urbanisation rapide devant probablement s'achever dans une centaine d'années, il existe actuellement une chance unique de se tourner vers l'avenir et de créer les mêmes conditions propices au progrès qui ont permis la réussite de New York. Les dirigeants mondiaux et les personnalités influentes doivent, par conséquent, réfléchir attentivement au futur de l'urbanisation et à ce qui doit être fait pour atteindre les objectifs susmentionnés.

Débat général

6. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'au moment où la communauté internationale se penche sur un programme mondial de développement porteur de transformation pour l'après-2015, il est important de rappeler que 70 % environ de la population mondiale vivra dans des villes d'ici à 2050 et que l'exode rural aggravera les problèmes en matière d'urbanisme auxquels devront faire face les pays en développement. Environ un milliard de personnes vivent dans des taudis urbains; la coexistence de ces taudis et de tours modernes dans beaucoup de pays en développement illustre clairement la question de la pauvreté et des inégalités qui doivent être des points prioritaires dans le programme de développement pour l'après-2015. M. Llorentty Solíz rappelle les conclusions qui figurent dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), dans lesquelles le Groupe estime que, si elles sont bien aménagées et développées de manière globale, les villes pourront promouvoir les trois dimensions du développement durable, grâce à des méthodes de planification et de gestion intégrées, et permettront d'aboutir à une urbanisation durable. À cet effet, il convient de prendre des mesures porteuses de transformation à plusieurs niveaux de gouvernance et d'adopter une approche multisectorielle et multipartite. De nouvelles modalités d'interaction s'imposent donc entre les États, au niveau international, et entre les autorités centrales et locales, au niveau national. D'autres acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et la société civile, jouent aussi des rôles complémentaires importants dans le développement durable de villes qui s'adaptent aux besoins des habitants. Au niveau local, des politiques d'intégration des personnes défavorisées et

marginalisées devraient être utilisées pour surmonter les difficultés du développement urbain.

7. Les politiques et les efforts de développement visant à éliminer la pauvreté et à fournir des logements à des prix abordables, des infrastructures publiques et des perspectives économiques doivent être au cœur des efforts visant à assurer une urbanisation durable. Les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées devraient jouer un rôle constructif en aidant les pays en développement à faire face aux multiples difficultés avec lesquelles les villes sont aux prises. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées afin de réaliser les objectifs pour le développement tels que définis dans le Programme pour l'habitat, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, et respecter les engagements pertinents qui figurent dans le document final de la Conférence Rio+20. Bien que des efforts et des progrès considérables aient été réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et du Programme pour l'habitat, de nombreuses questions doivent encore être abordées d'urgence, notamment les problèmes de l'urbanisation rapide dans une grande partie du monde en développement et de la multiplication incessante du nombre de personnes vivant dans des taudis urbains, et les conséquences négatives de la dégradation de l'environnement sur les établissements humains. Les méthodes établies de planification de l'extension des villes devraient donc être utilisées afin de guider le développement durable de villes qui connaissent une croissance rapide afin d'éviter la multiplication des taudis, d'améliorer l'accès aux services urbains de base, de promouvoir le logement pour tous et de créer des emplois ainsi que des conditions de vie sûres et saines pour tous les citoyens.

8. L'investissement dans les infrastructures de transport doit être réalisé sur le long terme et des efforts internationaux doivent soutenir les pays en développement à cet égard. De tels projets ne devraient pas porter exclusivement sur les routes mais ils devraient également prévoir des couloirs de bus séparés et des installations assurant la sécurité des piétons et des cyclistes sur les réseaux routiers urbains. En outre, il est nécessaire de réduire la dépendance à la voiture particulière au profit des transports publics et d'autres modes de transports respectueux de l'environnement.

9. **M. Seksenbay** (Kazakhstan) dit qu'il est important de savoir que l'urbanisation ne constitue pas seulement le passage d'une société principalement rurale à une société principalement urbaine mais plutôt un changement profond du mode de production et de consommation, de l'interaction de l'homme avec la nature et de la capacité d'accueil de la planète, qui touche tous les aspects de l'existence humaine. Outre les dimensions de viabilité économique, sociale et écologique, il est également important de tenir compte de la viabilité culturelle, de la viabilité du cadre bâti et de la viabilité politique. La viabilité culturelle concerne la dimension nouvelle d'égalité et de justice, et mesure la conformité des actions par rapport à la culture, celles-ci devant respecter la dignité, les valeurs, les traditions et les pratiques humaines, y compris celles des groupes les plus vulnérables. La viabilité du cadre bâti porte sur l'idée d'améliorer les conditions de vie dans les immeubles et l'utilisation des infrastructures urbaines pour tous les citoyens sans pour autant détériorer l'environnement urbain, et témoigne d'un souci d'efficacité du cadre bâti à soutenir l'économie locale. La viabilité politique se rapporte à la qualité des systèmes de gouvernance, l'accent étant mis sur une direction solide, la répartition des responsabilités, la transparence, l'innovation grâce aux nouvelles technologies et à la participation démocratique de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

10. L'urbanisation durable ne peut pas être réalisée de manière isolée; elle doit aussi soutenir le développement rural, notamment grâce à la construction ou à l'amélioration d'infrastructures matérielles, économiques et sociales dans les petites villes rurales et leurs centres de services. Les centres urbains peuvent constituer de précieux marchés pour les produits agricoles ruraux et servir de plateformes commerciales, culturelles, éducatives et technologiques, stimulant la croissance économique et la création d'emplois, et enrichissant le tissu social et culturel des zones rurales.

11. Le Kazakhstan a élaboré pour sa capitale, Astana, un plan stratégique de développement durable d'ici à 2030, à partir d'une analyse objective à long terme du potentiel et des faiblesses de l'économie de la ville, ainsi que de son système social, environnemental et administratif. Ce plan, qui pourrait servir de modèle au niveau national, porte principalement sur

l'amélioration de la qualité de vie dans une ville nouvelle où des solutions durables peuvent plus facilement être adoptées que dans des capitales plus anciennes. Il comporte quatre objectifs de développement interdépendants, à savoir le développement économique durable à long terme; le développement des infrastructures et la protection de l'environnement; le développement social; la gouvernance urbaine. À chaque objectif correspondent un programme propre et des mesures tangibles pour créer des groupes dans les zones prioritaires, l'idée étant de renforcer les capacités et de créer une saine émulation et un climat favorable à l'investissement. De plus, le plan fera l'objet d'une évaluation tous les cinq ans jusqu'en 2030, tout comme l'efficacité des autorités publiques à réaliser des objectifs stratégiques et à mettre en œuvre le tableau de bord prospectif.

12. **M. Maso** (Afrique du Sud) dit que les questions étudiées forcent la communauté internationale à chercher des moyens innovants de franchir les obstacles durables aux objectifs de la Conférence Rio+20. À cet égard, les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) devraient jouer un rôle de chef de file en conseillant les administrations locales en matière de politiques de développement durable. L'approche du Gouvernement sud-africain pour l'élaboration de politiques et la planification efficaces visant à assurer l'urbanisation durable a consisté à rassembler tous les principaux partenaires au sein d'un système de groupes afin de faciliter la mise en œuvre du projet. À titre d'exemple, pendant le processus de construction de logements sociaux, le Ministère des établissements humains a réussi à collaborer avec d'autres ministères pour acquérir des terrains inoccupés, garantir l'accès à l'eau potable et s'assurer que les terrains prévus pour ces logements ne faisaient pas partie d'une zone protégée.

13. L'expansion urbaine rapide reste un défi considérable pour l'Afrique du Sud, où le concept d'urbanisation efficace et durable se fonde sur la viabilité des villes et celle des établissements humains. Conformément à la Constitution qui garantit le droit fondamental d'accès à un logement convenable pour tous les citoyens, le Gouvernement sud-africain a adopté un plan complet encourageant la création d'une société non raciale et intégrée grâce à la construction d'établissements humains et de logements de qualité qui répondent à des critères de viabilité. L'amélioration

des conditions de vie dans les établissements humains informels consiste notamment à assurer l'approvisionnement en eau potable et les services d'assainissement, l'électrification et l'accès aux routes, aux centres de santé et aux écoles, ainsi que le ramassage des déchets. La protection de la propriété immobilière pose les bases du développement économique en permettant aux citoyens de demander des prêts visant à lancer des entreprises, encourageant ainsi la création d'emplois. Outre qu'elle aide à réduire la pauvreté, la garantie de l'accès universel aux terrains constitue une tentative d'aller au-delà de l'accès à un toit de base et d'embrasser la vision plus générale d'établissements humains durables et de villes et de régions plus efficaces pour tous. L'Afrique du Sud, qui a accueilli la première Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, a également mis en œuvre plusieurs initiatives environnementales, notamment l'organisation du ramassage de déchets pour la revente de matériaux de récupération, une campagne annuelle de plantation d'arbres dans les quartiers, les paroisses et les écoles, le reverdissement des parcs et la coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de résoudre le problème du drainage acide dans les mines abandonnées.

14. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) dit que l'urbanisation rapide a donné naissance à de grandes villes minées par un manque d'infrastructures, des logements précaires, et un accès limité aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base. En outre, les inégalités entravent le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Pour s'attaquer aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, les politiques d'urbanisation ne doivent pas s'intéresser seulement à l'aménagement des villes, notamment aux infrastructures, aux transports et à la création d'emplois, mais également aux problèmes sociaux, grâce à des mesures telles que la réglementation de l'occupation des terres, la limitation des établissements humains informels et l'accès au logement pour les sans-droits. Une ville durable encourage la justice sociale et environnementale, laquelle ne peut être instaurée qu'au moyen de réformes structurelles inversant la tendance historique concernant les inégalités économiques, l'exclusion sociale et la ségrégation spatiale.

15. Le Brésil, où 85 % environ de la population vit aujourd'hui en zone urbaine, a connu une série de réformes juridiques et constitutionnelles, aboutissant à un amendement de la constitution qui consacre le droit à un logement décent, y compris le droit d'être logé dans un lieu convenable, avec des infrastructures et des services urbains appropriés. Depuis, les politiques municipales ont été adoptées dans une optique participative, l'accent étant mis sur la nature interdisciplinaire de l'aménagement urbain et sur sa capacité de promouvoir la viabilité sociale, économique et environnementale. La deuxième phase du Programme d'accélération de la croissance portait principalement sur l'amélioration des villes et sur le logement. Si les mesures concernant l'amélioration des villes visaient à augmenter les investissements privés et publics dans les infrastructures, celles concernant le logement ciblaient l'augmentation des investissements directs et du financement dans ce domaine. Le Programme a non seulement permis d'offrir des logements abordables aux familles pauvres mais il a aussi eu des retombées positives sur l'économie brésilienne.

16. La promotion de l'urbanisation durable nécessite des financements considérables, ainsi que des politiques et une planification institutionnelle aux niveaux local, régional et national, ce qui n'est pas nécessairement à la portée de tous les pays en développement. Ainsi, il est essentiel d'assister ces pays, notamment par les capacités techniques, le transfert de technologie et des financements, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

17. **M^{me} Grignon** (Observatrice du Kenya) dit que l'urbanisation rapide se poursuivra au Kenya, laquelle jouera un rôle essentiel dans la croissance économique et la création d'emplois, le progrès social et la viabilité environnementale. Les activités économiques urbaines représentent la majorité du produit intérieur brut de son pays et continuent de stimuler le processus de développement dans les zones non urbaines.

18. La Constitution du Kenya institue le droit à un logement accessible et convenable, à un niveau raisonnable de salubrité et à une quantité suffisante d'eau propre et potable. Des entités infranationales ont été créées et disposent de l'autonomie financière nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à régler des questions spécifiques, notamment des processus d'aménagement du territoire

et des systèmes d'occupation des terres sûrs. De plus, le plan de développement national « Vision 2030 » prévoit des zones urbaines et des villes sûres, bien administrées, compétitives et durables qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement national. La politique nationale de développement urbain a été élaborée pour guider l'affectation spatiale des ressources et pour encadrer la gouvernance et la gestion des zones urbaines. En outre, le Gouvernement kenyan a proposé des mesures incitatives visant à attirer les investissements du secteur privé dans la construction de logements abordables, et a lancé des initiatives de partenariat public-privé pour en finir avec les pénuries de logements dans les villes du pays.

19. En outre, pour parvenir à l'urbanisation durable, il est essentiel d'établir des liens avec d'autres questions relatives au développement durable telles que la construction d'infrastructures et d'établissements urbains résistant aux changements climatiques. Les modèles de développement urbain devraient prévoir des efforts visant à créer une prospérité économique grâce à des mesures de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale. L'urbanisation durable devrait être au cœur du programme de développement pour l'après 2015, comme proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

20. **M^{me} Chikava** (Observatrice du Zimbabwe) dit que sa délégation appuie le consensus grandissant au sein du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable tendant à faire de l'urbanisation durable un objectif spécifique. Le Gouvernement zimbabwéen est profondément engagé dans la promotion de l'urbanisation durable, stimulée par la croissance économique, et collabore à cet effet avec les autorités locales afin de promouvoir des approches intégrées visant à assurer la viabilité des villes sur les plans économique, social et environnemental. Parmi d'autres mesures visant à éliminer les inégalités, le Zimbabwe a mis en œuvre la Politique nationale de logement, qui harmonise le système d'accès au logement dans les zones urbaines en encourageant la construction de logements abordables et adaptés au climat, et il a cherché à utiliser ce système comme mécanisme visant à réduire la pauvreté, créer des emplois et effacer les disparités entre les sexes et les inégalités sociales.

21. Les autorités locales ont besoin du soutien des gouvernements nationaux et des partenaires

internationaux pour relever les défis de l'urbanisation. Il est donc nécessaire de mettre en place des partenariats durables avec les institutions financières multilatérales, les banques régionales de développement, les donateurs bilatéraux, le secteur privé et les citoyens. Les partenaires de développement sont vivement priés de financer des projets d'infrastructures urbaines des secteurs public et privé dans les domaines de l'alimentation en eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et du logement, et de soutenir des programmes de développement rural afin de freiner l'exode rural. Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé jouent également un rôle essentiel dans la présence d'infrastructures municipales et la prestation de services urbains.

22. Le Gouvernement zimbabwéen s'efforce d'améliorer la qualité de la gouvernance locale en renforçant la capacité des autorités locales en matière de ressources institutionnelles et humaines, surtout en ce qui concerne la gestion et l'aménagement urbains. Il a conféré des pouvoirs élargis de prise de décisions aux autorités locales et il a mis en œuvre des politiques d'urbanisation durable qui soutiennent le développement rural. Si le pays s'est engagé à améliorer la prestation de services dans les zones urbaines, les sanctions économiques illégales qui pèsent sur lui ont fortement amoindri ses efforts et les besoins massifs en ressources que nécessite l'investissement dans les infrastructures urbaines ont exercé de fortes pressions sur ses ressources intérieures limitées. Toutefois, le développement durable est impossible sans urbanisation durable.

23. **M. Gave** (France) dit que sa délégation salue le choix du thème de l'urbanisation durable pour ce premier débat du Conseil consacré à l'intégration. Non seulement l'urbanisation affecte toutes les dimensions du développement durable mais les villes sont le lieu privilégié de la vie démocratique. Les deux débats consacrés à l'intégration qui précéderont la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) prévu en 2016 seront stratégiques pour construire un programme international à la mesure des immenses défis à relever. La délégation française appuie donc l'idée de faire de l'urbanisation durable sans laissés-pour-compte un objectif spécifique de développement durable.

24. Le rôle stratégique des autorités locales et régionales dans l'urbanisation a été à ce jour

insuffisamment pris en compte dans les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Gouvernement français soutient donc les travaux de l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et propose de consacrer une cible spécifique au renforcement des capacités de ces administrations. L'urbanisation devrait être accompagnée par une planification urbaine et territoriale. La France appuie ONU-Habitat dans l'élaboration des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, qui seront présentées pour adoption au Conseil d'administration à sa session suivante en avril 2015. De plus, les villes jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. Il convient d'accorder une attention particulière à l'efficacité énergétique dans la planification urbaine et de soutenir les initiatives des autorités locales et régionales en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène. À cet égard, la France accueillera en 2015 la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

25. Il convient d'adopter une large approche du problème des inégalités dans les zones urbaines, qui consistera entre autres à prendre des mesures pour lutter contre les inégalités de tous ordres, notamment les concentrations de pauvreté, l'inégalité d'accès aux services, aux équipements publics et aux perspectives économiques, et l'absence de mixité sociale; à assurer la transition écologique, en particulier la lutte contre la « précarité énergétique », qui est un des principaux facteurs aggravants de la pauvreté; à promouvoir la diversité sociale et la participation pleine et entière à la vie de la cité; à respecter l'histoire et la culture, éléments clefs de la cohésion sociale. Seules les autorités locales et régionales peuvent élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement intégrée. L'action que mène le Gouvernement dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires se fonde sur cette approche large et transversale.

26. **M^{me} Stewart** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que la création d'emplois constitue une priorité absolue pour les villes du monde, l'emploi étant source de développement économique et social, et de viabilité environnementale. Face à l'ampleur et à la vitesse de l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, le défi consiste à offrir des emplois, des infrastructures et une protection sociale appropriés dans les zones urbaines. Face au nombre croissant de

chômeurs ne trouvant pas d'emploi décent, la situation actuelle, dans laquelle les emplois informels et la pauvreté ne cessent d'augmenter, deviendra intenable si elle n'est pas réglée correctement. La richesse est souvent concentrée dans les zones urbaines mais elle n'est pas répartie équitablement. La pauvreté urbaine commence même à surpasser la pauvreté rurale, augmentant la vulnérabilité des employés urbains, perpétuant des risques tels que l'insécurité alimentaire, le manque de protection contre les maladies, les menaces pour l'environnement et la criminalité, et limitant la capacité des travailleurs de contribuer pleinement à une économie productive et de rendre les villes plus respectueuses de l'environnement. Le Programme pour un travail décent de l'OIT revêt une importance essentielle pour parvenir à la viabilité urbaine et pour mettre un terme aux inégalités et aux vulnérabilités.

27. L'expérience a montré que les politiques et les actions telles que l'investissement dans les infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre offraient de véritables possibilités de création d'emplois dans les zones urbaines. Une telle approche pourrait être mise en œuvre à l'aide des ressources locales disponibles et pourrait permettre de créer directement trois à cinq fois plus d'emplois que des méthodes traditionnelles d'infrastructures de petite et moyenne échelles. Les politiques d'emploi axées sur des activités à forte intensité de main-d'œuvre et les autres politiques de création d'emplois devraient être élaborées dans le cadre d'un dialogue social, en tenant compte des droits des travailleurs et en leur assurant une protection sociale, ce dialogue permettant aux employés, aux employeurs et au Gouvernement de rechercher ensemble des solutions aux difficultés du marché du travail urbain, notamment les conditions de travail et de vie souvent mauvaises des travailleurs et les soins de santé généralement insuffisants.

28. Au cours des dix prochaines années, le marché du travail doit accueillir quelque 404 millions de nouveaux arrivants, ainsi que 202 millions de personnes sans emploi. Pour relever cet impressionnant défi, il convient de continuer à promouvoir des stratégies de croissance proactives, axées sur l'emploi, qui profitent à tous, ainsi que des principes directeurs cohérents. Face aux difficultés persistantes et au besoin d'une action concertée, l'OIT propose que la question suivante soit le thème du débat que le Conseil consacrera à l'intégration en 2015 : « Dans quelle

mesure le travail décent peut-il constituer le point d'entrée de l'intégration des politiques? ».

29. **M. Reynolds** (États-Unis d'Amérique), Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement, pense que le cercle vertueux consistant à associer la science et la technique, l'ingénierie et l'innovation avec les technologies de l'information et des communications pourrait réduire la fracture technique et numérique et aboutir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les personnes marginalisées, en particulier les femmes et les jeunes, doivent être engagées dans ce processus, l'éducation étant essentielle à cette fin. La collaboration entre universités s'est élargie au cours des dix dernières années grâce à l'impact des technologies de l'information et des communications, et les étudiants des États-Unis et d'Europe ont entrepris de faire avancer le processus de développement avec leurs pairs des pays en développement. À cet égard, les ressources scientifiques et technologiques, notamment l'imagerie satellitaire, les systèmes mondiaux de localisation et les systèmes d'information géographique, offrent de vastes possibilités de partage de données. Cette collaboration pourrait aussi servir à promouvoir la mise en place de partenariats public-privé, et elle est exploitée par Ingénieurs sans frontières et par d'autres initiatives pour relever les défis du développement des infrastructures et de l'expansion des environnements urbains. Les jeunes devraient être impliqués dans le processus de recherche de solutions dès leur plus jeune âge.

30. La Commission de la science et de la technique au service du développement présente une fois de plus des projets de résolution pour adoption par le Conseil, demandant que des mesures soient prises sur ces questions. La science, la technique, l'ingénierie, l'innovation et les technologies de l'information et des communications au service du développement devraient être au cœur du programme de développement pour l'après-2015 car ils renforcent la capacité du monde à réussir à atteindre les objectifs de développement durable.

La séance est levée à 13 h 5.